

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 290

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 147, après le mot :

« mixité »,

insérer le mot :

« sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.